

THEMATIQUE PARENTALITE

Cahier des charges

Dédié à l'animation du réseau Parentalité

Années 2027-2028

Date de clôture
de la campagne de candidatures
Le 15 janvier 2027

Les dossiers sont à transmettre sous Démarche Numérique

Pôle parentalité - Développement Social de la Caf du Var
✉ parentalite@caf83.caf.fr

Préambule et orientations stratégiques nationales en matière de soutien à la parentalité

La branche Famille est aujourd'hui un acteur incontournable du soutien à la parentalité et déploie une politique ambitieuse visant à répondre aux préoccupations des parents liées à l'arrivée d'un enfant, à sa scolarité, sa santé, son développement ou encore aux difficultés pouvant être rencontrées, notamment en cas de séparation. Sur 2023, le FNP a permis de financer des actions diversifiées, s'inscrivant sur différentes thématiques et selon différents modes d'intervention, à hauteur de 39 millions d'euros.

La prise en compte des différents enjeux et le portage de la politique de la parentalité dans cette nouvelle Cog seront facilités par les récentes évolutions législatives et réglementaires ainsi que le contexte social qui positionnent le soutien à la parentalité comme une politique d'investissement social et réaffirment sa place dans la gouvernance des services aux familles.

Avec la signature de la nouvelle COG 2023/2027, les actions suivantes devront être renforcées afin d'accompagner toutes les familles (parents, en couple, seuls ou séparés) dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence :

- Le soutien des familles dans le cadre de l'arrivée d'un enfant
- L'accès des parents à une offre diversifiée et innovante de soutien à la parentalité sur tous les territoires
- Le renforcement des actions de prévention et d'accompagnement des fragilités familiales
- La lutte contre la pauvreté des familles monoparentales par un élargissement et une simplification de l'accès aux prestations et services de la Branche

Finalité de la mission

L'animation du réseau parentalité vise à structurer et soutenir une dynamique territoriale favorisant la coopération entre partenaires, la participation des parents et la complémentarité des actions proposées aux familles ainsi que le partage de pratiques.

L'animateur du réseau constitue un facilitateur territorial et un ambassadeur de la parentalité. Il contribue à mettre en relation les acteurs, à faire circuler l'information et les ressources, à accompagner les membres du réseau et à favoriser l'émergence de projets.
La mission de l'animateur de réseau parentalité s'inscrit dans une logique de complémentarité avec le chargé de coopération CTG.

Cette mission prend en compte les réalités, ressources et besoins propres à chaque territoire (sa configuration, le nombre et la diversité des acteurs, les besoins des familles, le niveau de maturité du réseau, les ressources disponibles …), tout en s'inscrivant dans un cadre commun partagé.

Chaque réseau devra impulser une culture commune de l'accompagnement des familles et de la parentalité afin de poser un cadre déontologique commun en le définissant et en le cadrant. Ainsi, l'animateur en sera le garant.

Les objectifs de l'animation du réseau et les tâches à réaliser dans le projet

L'animation du réseau parentalité poursuit six objectifs structurants :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	TACHES ATTENDUES
1. Structurer et faire vivre le réseau	- Clarifier le rôle et la contribution de chacun au sein du réseau - Favoriser l'émergence de projets co-construits par le réseau - Ouvrir le réseau à tous les partenaires et professionnels associés à la parentalité	• Organiser et animer des rencontres régulières entre acteurs (au minimum 1 réunion par trimestre obligatoire). • Identifier et mobiliser les acteurs • Développer de nouveaux partenariats • Entretenir la dynamique collective entre les rencontres (diffusion d'une newsletter mensuelle par exemple) • Veiller à maintenir une participation active des membres du réseau
2. Favoriser une dynamique territoriale au plus près des besoins	- Recueillir les besoins exprimés par les membres du réseau et les familles - Identifier les ressources existantes et les éventuelles zones de fragilité ou de besoins non couverts - Inscrire les projets dans une logique de continuité et de développement durable	• Récolter et assurer une veille sur les évolutions des besoins des professionnels et des familles ainsi que des pratiques • Mobiliser les ressources existantes et repérer les complémentarités et les articulations possibles avec les besoins non couverts • Remonter les observations du réseau auprès du chargé de coopération CTG
3. Renforcer la place et la participation des parents	- Favoriser la prise en compte de la parole des parents - Développer les modalités permettant leur participation aux projets - Veiller à ce que les actions développées répondent aux besoins des familles	• Contribuer à créer des espaces de rencontre entre parents et professionnels (organisation d'un évènement parentalité dans l'année) • Valoriser l'expérience des parents et leurs compétences • Favoriser la participation des parents à la conception et à la mise en œuvre de projets

4. Accompagner les acteurs et les projets	- Faciliter l'émergence, la construction et la mise en œuvre de projets partenariaux - Apporter un appui méthodologique aux porteurs de projets - Mettre les acteurs en relation avec les ressources et partenaires pertinents - Favoriser le partage d'expérience et de pratiques - Contribuer à la professionnalisation des acteurs par la diffusion de ressources et l'identification de besoins de formation	• Accompagner les acteurs dans leurs démarches partenariales • Faciliter la construction de projets collectifs • Se rendre disponible dans l'accompagnement des projets de structures pour proposer sa propre expertise dans le champ de la méthodologie de projets à destination des parents • Faciliter la coopération entre acteurs • Intégrer dans les réunions des temps de partage de pratiques favorisant l'intelligence collective et une communauté professionnelle • Identifier les besoins de professionnalisation des acteurs et contribuer à l'élaboration de formations • Favoriser l'accès aux outils et ressources existantes
5. Renforcer la visibilité et la valorisation de la dynamique parentalité	- Faire connaître le réseau, ses acteurs et ses ressources - Améliorer la circulation de l'information auprès des professionnels et des familles - Harmoniser à l'échelle départementale les outils de présentation et de valorisation des actions du réseau - Contribuer à la promotion de l'offre de soutien à la parentalité et des dispositifs existants - Développer une posture d'ambassadeur de l'application TIPI	• Assurer la diffusion des informations utiles auprès des partenaires (dispositifs, ressources, actualités en lien avec la parentalité) • Valoriser les initiatives locales et les réussites collectives • Participer en réseau départementale à la création d'un support de communication de la mission d'animation pour rendre le réseau identifiable et lisible • Contribuer à la promotion de l'application TIPI dans une posture d'ambassadeur et ainsi à la communication des actions auprès des familles
6. Suivre, évaluer et faire évaluer la dynamique du réseau	- Mettre en place des modalités de suivi, le temps de la mise en œuvre de la mission d'animation, des actions portées et de la dynamique partenariale - Contribuer à une culture commune de l'évaluation	• Définir avec les acteurs les modalités de suivi des actions de l'animation • Recueillir les données qualitatives utiles • Formuler en réseau des pistes d'évolution • Accompagner les acteurs sur leur propre démarche évaluative des projets, en s'appuyant sur des ressources expertes au sein de leur réseau dans ce domaine

Posture professionnelle attendue de l'animateur du réseau

L'animateur est attendu comme :

- ✓ Un facilitateur : il facilite les rencontres, les relations et les coopérations.
- ✓ Un ambassadeur TIPI : il rend visible la dynamique parentalité et contribue à l'appropriation de l'application par les partenaires
- ✓ Un animateur de collectif : il crée les conditions permettant aux acteurs de travailler ensemble.
- ✓ Une personne ressource : il apporte des ressources, des méthodes, des informations et oriente vers les bons interlocuteurs.
- ✓ Un observateur du territoire : il repère les besoins, les évolutions et les opportunités de coopération.
- ✓ Un accompagnateur de projet : il aide les acteurs à passer de l'idée à une dynamique partenariale structurée.

En annexe :
Fiche de poste de l'animateur en page 8

Articulation avec le chargé de coopération CTG

Missions du chargé de coopération CTG PARENTALITE : Animation territoriale

- ➔ Veille documentaire : information à destination des porteurs
- ➔ Elaboration du diagnostic de territoire sur le volet parentalité
- ➔ Facilitateur pour créer des actions parentalité sur le territoire
- ➔ Participation aux instances de suivi de projets
- ➔ Présentation aux élus du territoire sur le volet parentalité
- ➔ Contribution à l'évaluation aux côtés de la conseillère de territoire/parentalité à la fois dans la sélection des projets soutenus et leur évaluation continue et in fine
- ➔ Valorisation des expériences développées dans les territoires en vue de créer des synergies, voire mutualisation.

L'animateur du réseau parentalité intervient en complémentarité du chargé de coopération CTG. Ainsi ce binôme doit fonctionner dans une logique de coordination, de complémentarité et de circulation de l'information.

En commun, ces deux fonctions doivent :

- ➔ Organiser des évènements et des rencontres à l'échelon du territoire
- ➔ Contribuer à TIPI et en être ambassadeur
- ➔ Communiquer sur l'actualité des projets du territoire
- ➔ Coordonner les acteurs et les actions du soutien à la parentalité
- ➔ Suivre la thématique avec la conseillère de territoire et thématique

Critères d'évaluation permettant d'apprécier la mission

Champs d'évaluation	Critères d'évaluation
La dynamique du réseau	• nombre d'acteurs identifiés, • taux de participation, • diversité des catégories d'acteurs, • nombre de nouveaux acteurs, • nombre de rencontres, • nombre de sollicitations reçues pour intégrer le réseau, • niveau de satisfaction des partenaires …
La coopération	• nombre de projets collectifs construits, • combien de partenaires impliqués, • part des acteurs qui déclarent mieux connaitre les ressources du territoire …
La participation des parents	• nombre d'actions à destination des parents, • nombre d'actions ayant associé des parents, • nombre d'actions intégrant les parents à l'organisation …
L'accompagnement des professionnels	• nombre de demande d'appui, • nombre d'acteurs accompagnés sur leur propre projet, • nombre d'orientations vers des ressources ou dispositifs, • part des acteurs qui déclarent que l'appui a permis de faire avancer leur projet, • part des acteurs qui déclarent avoir acquis de nouvelles méthodes ou connaissances …
Communication et visibilité du réseau	• nombre d'outils de communication produits, • nombre d'actions valorisées, • nombre de communication diffusée, • nombre de ressources partagés, • nombre de sollicitations pour TIPI, • nombre de partenaires présents sur TIPI, • nombre d'actions inscrites sur TIPI, nombre d'accompagnements à TIPI …
Les effets sur le territoire	• quels besoins ont été identifiés auprès des professionnels et des parents, • quelle démarche a été travaillée pour répondre à ces besoins, • nombre de projets mis en place selon le diagnostic du territoire…
La professionnalisation et le partage des pratiques	• nombre de réunions de partage de pratiques organisés, • nombre des participants, nombre de formations proposées, • thématiques partagées et d'outils mutualisés, • nombre de participants déclarant avoir réutilisé dans leur pratique ou un outil mutualisé …

Modalités de financement

Le financement est attribué sur la base d'une candidature permettant d'identifier le professionnel mobilisé, son temps d'intervention et les modalités d'organisation retenues pour assurer la mission.

Temps de mobilisation	Montant du financement
0,30 ETP	*8 000 euros*
Si prévision de l'organisation d'un évènement dans le projet d'animation	*10 000 euros*

L'évènement devra être un temps ponctuel et organisé autour d'une thématique en lien avec la parentalité, visant à favoriser les rencontres, l'information, la sensibilisation, les échanges et le partage d'expériences entre parents, entre parents et enfants, ainsi qu'avec les professionnels intervenant dans le champ de la famille.

Cet évènement devra s'inscrire dans une démarche collective, c'est à dire de l'ensemble du réseau parentalité du territoire et coordonné par l'animateur de réseau, en lien avec le chargé de coopération CTG, pour répondre à un besoin identifié ou exprimé par les familles.

Il visera à accompagner les parents dans leur rôle éducatif, à valoriser leurs compétences, à renforcer le lien parent-enfant ou à favoriser l'entraide et la mise en réseau des familles.

Cet évènement pourra prendre différentes formes (journée type forum parentalité, matinée thématique, ciné-débat, théâtre forum, conférence participative, portes ouvertes, ...) et devra favoriser la participation active des familles, leurs expressions et, autant que possible, leur implication dans la conception ou la préparation de l'évènement. Ce temps doit permettre aux familles d'identifier des ressources et des professionnels.

La seule organisation d'un évènement festif, récréatif ou convivial ne suffira pas à caractériser une action de soutien à la parentalité mais ces dimensions pourront être intégrées dès lors qu'elles constitueront un support à la rencontre et complétées de temps d'échange et de réflexion autour des compétences des parents.

Engagements du porteur

Lorsqu'une candidature à l'animation du réseau parentalité est déposée auprès de la Caf du Var, le porteur de projet s'engage à :

- Désigner un professionnel identifié pour assurer la fonction d'animateur
- Garantir le temps de travail correspondant à l'ETP choisi
- Mettre en œuvre les missions définies dans le présent cahier de charges
- Participer aux temps de coordination et de suivi proposés
- Assurer le suivi des actions et des partenariats
- Transmettre régulièrement les comptes rendus des réunions aux conseillères de la Caf du Var
- Transmettre les éléments de bilan et d'évaluation de la mission
- Signaler toute évolution susceptible d'impacter la réalisation de la mission

Les modalités de dépôt

Les dossiers de demande de financement 2027/2028, accompagnés des pièces justificatives sont à déposer **via la plateforme Démarche Numérique.**

- → Les porteurs qui ont déjà déposé des demandes de financement via Démarche Numérique peuvent se connecter directement avec leurs identifiants.
- → Pour les premières connexions, voici le lien du TUTO DN : **Tutoriel partenaires DS - CAF 83**
- → AVANT toute demande, il est obligatoire de **compléter le dossier socle.**
- → AUSSI, il est impératif de fournir **le bilan de votre projet soutenu par la Caf du Var en 2026.**

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Démarche Numérique au plus tard le 15 janvier 2027

Communication

→ Le gestionnaire s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de communication relative au projet financé et à inscrire son équipement ainsi que tous ses évènements soutenus par la Caf du Var sur l'application TIPI. Cette démarche sera à préciser sur le bilan à produire en 2026.

La promotion des actions financés sur la plateforme **Tipi, les activités près de chez, sans chercher partout.**

Le calendrier

> 15 janvier 2027 : clôture de la campagne de renouvellement
> février 2027 : comité de sélection
> mars 2027 : envoi des notifications aux porteurs de projets

Les contacts

Nous vous invitons à prendre contact :

- → Avec la conseillère de votre territoire pour bénéficier d'un accompagnement spécifique dans le montage de votre projet, en particulier pour les lieux ressources et les nouveaux porteurs de projets. Vous pouvez retrouver le trombinoscope sur le site partenaire de la Caf du Var.
- → Ou avec vos conseillères en développement parentalité en écrivant à cette adresse mail : parentalite@caf83.caf.fr

Annexe

FICHE DE POSTE ANIMATEUR/ANIMATRICE DU RÉSEAU PARENTALITÉ

Quotité : 0,30 ETP
Articulation fonctionnelle : chargé de coopération CTG

FINALITÉ DU POSTE :
L'animateur /animatrice du réseau parentalité a pour mission de structurer, développer et faire vivre une dynamique territoriale autour du soutien à la parentalité.

Il/elle favorise l'interconnaissance, la coopération et la complémentarité entre les acteurs, accompagne les projets collectifs et contribue à une meilleure prise en compte des besoins et de la parole des parents.

MISSIONS PRINCIPALES :
- Animer et mobiliser le réseau
- Observer les besoins du territoire
- Accompagner les acteurs et les projets
- Favoriser la participation des parents
- Communiquer et valoriser les projets et actions à destination des professionnels et des familles
- Suivre et évaluer le projet d'animation

COMPÉTENCES ET PROFIL :
- Animation de réseaux et de collectifs
- Conduite de projets partenariaux
- Capacité à mobiliser et fédérer
- Communication et animation de réunions
- Analyse des besoins et évaluation
- Connaissance de l'environnement de la parentalité et des acteurs du territoire

QUALITÉS PROFESSIONNELLES :
- Ecoute
- Aisance relationnelle
- Diplomatie
- Autonomie
- Initiative
- Capacité à fédérer
- Adaptation
- Esprit de coopération

Une expérience dans l'animation de réseau, le développement social local, la coordination de projets en matière de soutien à la parentalité est exigée

BINOME ANIMATEUR /ANIMATRICE ET CHARGÉ(E) DE COOPERATION CTG :
L'animateur/animatrice travaille en lien étroit avec le chargé de coopération CTG et les acteurs du territoire.